



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis N° 03 - 2022 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2023

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 11 octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2023.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le douzième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2022 :

Libellé	Budget 2023 (en CHF)	Budget 2022 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'322'500.00	9'118'850.00	203'650.00	2.2%
Biens, services et marchandises	2'200'690.00	2'165'950.00	34'740.00	1.6%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	1'000.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
Attributions aux fonds + fin. spéc.	50'000.00	50'000.00	0.00	0.0%
Total des charges	11'574'690.00	11'336'300.00	238'390.00	2.1%
Patentes, concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	4'000.00	3'000.00	1'000.00	33.3%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'282'380.00	2'282'600.00	-220.00	0.0%
Participations et rebmts coll. publ.	9'288'310.00	9'050'700.00	237'610.00	2.6%
Total des revenus	11'574'690.00	11'336'300.00	238'390.00	2.1%

Par rapport aux comptes de l'année 2021, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2023 (en CHF)	Comptes 2021 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'322'500.00	8'885'427.90	437'072.10	4.9%
Biens, services et marchandises	2'200'690.00	1'782'825.31	417'864.69	23.4%
Amortissements		73'692.17	-73'692.17	-100.0%
Intérêts passifs	0.00	746.90	-746.90	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	107.55	892.45	829.8%
Aides et subventions	500.00	0.00	500.00	
Attributions aux fonds + fin. spéc.	50'000.00	154'200.00	-104'200.00	-67.6%
Total des charges	11'574'690.00	10'896'999.83	677'690.17	6.2%
Patentes et concessions	0.00	1'150.00	-1'150.00	-100.0%
Revenus du patrimoine	4'000.00	3'820.00	180.00	4.7%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'282'380.00	3'384'945.45	-1'102'565.45	-32.6%
Part à des recettes cantonales		2'018.55	-2'018.45	-100.0%
Participations et rebtts coll. publ.	9'288'310.00	7'505'065.83	1'783'244.17	23.8%
Total des revenus	11'574'690.00	10'896'999.83	677'690.27	6.2%

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 2.1% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et de 6.2% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2021.

Cette variation des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Charges relatives aux achats de biens, services et marchandises

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en hausse de 2.2% par rapport au budget 2022 et de 4.9% par rapport aux comptes de l'année 2021.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2023 diminue de l'équivalent de 0.10 ETP afin de se situer à 61.70 ETP. Cette diminution s'explique de la manière suivante :

Administration	+2.60 ETP
Police secours	-2.00 ETP
Police de proximité	+0.60 ETP
Assistants de police	+0.50 ETP
Services généraux	-1.80 ETP
Diminution de l'effectif	-0.10 ETP

Le budget 2023 prévoit une indexation au coût de la vie de 2.0% ainsi que les augmentations statutaires. De plus, le budget 2023 prévoit l'engagement de 5 aspirants de police afin de pallier au manque de policiers formés et aux départs à la retraite planifiés pour les années 2025 et 2026.

Augmentation des biens, services et marchandises

Nous constatons que achats de biens, services et marchandises sont en hausse de 1.6% par rapport au budget 2022 et de 23.4% par rapport aux comptes de l'année 2021. Ceci s'explique notamment par :

Libellés	Montants	
Acquisition d'équipement pour 5 aspirants	CHF	60'000.00
Renouvellement périodique d'un véhicule d'intervention	CHF	53'000.00
Augmentation renouvellements outils spécialisés signal. routière	CHF	37'300.00
Adaptation contrats maintenance mise en conformité bâtiment	CHF	40'600.00
Augmentation de l'entretien des véhicules à moteur	CHF	24'800.00
Augmentation des prestations informatiques	CHF	139'500.00
Augmentation des achats d'énergie (électricité et combustibles)	CHF	14'900.00
Augmentation des honoraires et prestations de services	CHF	23'600.00
Diverses augmentations	CHF	23'300.00
Total augmentation achats biens, services et marchandises	CHF	417'000.00

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2022, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2023 (en CHF)	Budget 2022 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	576'000.00	568'300.00	7'700.00	1.4%
Paudex	277'500.00	272'500.00	5'000.00	1.8%
Pully	7'940'710.00	7'725'200.00	215'510.00	2.8%
Savigny	494'100.00	484'700.00	9'400.00	1.9%
Total	9'288'310.00	9'050'700.00	237'610.00	2.6%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2021, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2023 (en CHF)	Comptes 2021 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	576'000.00	490'236.25	85'763.75	17.5%
Paudex	277'500.00	222'761.70	54'738.30	24.6%
Pully	7'940'710.00	6'373'915.68	1'566'794.32	24.6%
Savigny	494'100.00	418'152.20	75'947.80	18.2%
Total	9'288'310.00	7'505'065.83	1'783'244.17	23.8%

La variation différente de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2023 qui vous est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2022 (+2.1%) et de 6.2% par rapport aux comptes de l'année 2021. Cette progression est la résultante de l'engagement de 5 aspirants, de l'indexation des salaires ainsi que de l'achat de matériels divers (véhicule, outils spécialisés de la signalisation routière, informatique, ...).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 03-2022 du Comité de direction du 11 octobre 2022,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

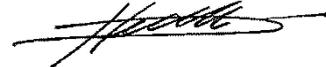
1. de valider le budget 2023 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 11 octobre 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz

D-H Weber

Annexe :

-
- Le budget 2023